



**CONVENTION PNDP/COMMUNE DE POLI/PASGIRAP**  
**« Appuis aux instances de concertations spatiales »**

# **PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE DE POLI**

**AVEC L'APPUI DE LA COMPOSANTE 1 PNDP/PASGIRAP**

*Août 2019*

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
I.1. Rappel du contexte .....	4
I.2. Objectif du plan de zonage .....	4
<b>II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA REALISATION DU PLAN DE ZONAGE</b> .....	<b>5</b>
II.2.1 Revue documentaire/collecte des données cartographiques de la Commune .....	5
II.2.2. Dépouillement, traitement, analyse des données.....	6
II.2.3. Déroulement de l'atelier de validation des projections (Carte et matrice) .....	6
II.2.3.1. Phase de restitution par sectoriel.....	6
II.2.3.2. Discussions amorcées suite à la présentation des projections par les Sectoriels .....	6
II.2.3.3. La mise en commun des cartes projetées de la Commune et finalisation de la carte projetée de la Commune de Poli .....	6
<b>III. RESULTATS DES PRODUITS ISSUS DE LA CONCERTATION</b> .....	<b>7</b>
3.1. Brève présentation de la situation de référence des ressources agrosylvopastorales de la Commune de Poli.....	7
<b>3.2. RESULTATS DE LA REALISATION DU PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE</b> .....	<b>10</b>
3.2.1. Résultats des travaux sur le zonage communal.....	10
III.2.2 Les spécificités (Les projets prioritaires ) .....	13
<b>IV. CONCLUSIONS</b> .....	<b>13</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>14</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>15</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>APESS</b>	: Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel
<b>ART</b>	Adjoint au Responsable Technique
<b>C2D</b>	Contrat Désendettement et Développement
<b>ESA</b>	Projet Eau Sol Arbre
<b>MINADER</b>	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINDCAF</b>	: Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires Foncières
<b>MINEPAT</b>	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPIA</b>	: Ministère de l'Élevage, des Pêche et des Industries Animales
<b>MINFOF</b>	: Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINEPDED</b>	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PCD</b>	Plan Communal de Développement
<b>PCD</b>	: Plan Communal de Développement
<b>PGDT</b>	Programme de Gestion Durable des Terres
<b>PNDP</b>	: Programme National de Développement Participatif
<b>RTC</b>	Responsable Technique de la Compsante
<b>SODECOTON</b>	Société de Développement du Coton
<b>SR</b>	Superviseur Régional

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Matrice du plan de zonage de la Commune .....	10
---	----

### Liste des figures

Figure 1 : Carte d'utilisation terres de la Commune de Poli .....	9
Figure 2 : Carte projetée de la Commune de Poli .....	12

## Liste des annexes

Annexe 1 : Procès-verbal de validation du Plan de zonage au niveau départemental .....	16
--	----

## **I. INTRODUCTION**

### **I.1. Rappel du contexte**

Le Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales (PASGIRAP) financé par l'AFD sur fonds C2D, est placé sous la maîtrise d'ouvrage conjointe du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Il a été conçu en 2013 par ces deux (2) Maîtres d'Ouvrage pour répondre aux problèmes de dégradation continue des terres et des pâturages, d'accroissement des conflits agropastoraux et fonciers et de non-durabilité des comités de gestion des ressources naturelles qui ont engendré au fil du temps au Nord-Cameroun une baisse de la productivité agropastorale et un appauvrissement des populations, surtout en milieu rural.

Pour sa mise en œuvre, le Programme ASGIRAP a confiée au PNDP, la Composante 1 dédiée à la concertation communale et villageoise entre les acteurs de gestion des ressources agropastorales.

La concertation est la base/socle du Programme ASGIRAP. C'est le point d'entrée du programme. La mise en place et l'animation de Comités de concertation locaux est un préalable aux interventions du PASGIRAP, c'est-à-dire l'obtention d'un consensus local au sein des Comités de Concertation constitue la condition nécessaire/indispensable pour que le Programme intervienne en appui à des actions d'amélioration des ressources agrosylvopastorales.

La concertation communale aboutit au zonage de la Commune ressortant les grandes ressources/Infrastructures agropastorales. Le présent plan de zonage est le résultat d'un diagnostic initié depuis le début de la mise en œuvre des activités du PASGIRAP dans la Commune. Il a permis de disposer des informations détaillées et suffisamment pertinentes sur l'état actuel des ressources agrosylvopastorales, leurs potentialités, leurs contraintes/problèmes réduisant leur productivité, les lieux où ces problèmes se posent avec acuité, les facteurs/causes de leur dégradation et les solutions possibles en vue de leur restauration. Ce diagnostic au niveau communal a permis de disposer d'une carte de la situation de référence de la Commune de Poli. Afin de résoudre tous les problèmes identifiés ou mis en évidence ne permettant pas une gestion harmonieuse des ressources, la Commune de Poli a élaborée un plan de zonage avec l'implication de tous les acteurs. Le présent document du plan de zonage de la Commune de Poli vient retracer les grandes lignes des activités menées, la méthodologie, les outils utilisés et les résultats obtenus à l'issue du travail effectué.

### **I.2. Objectif du plan de zonage**

L'objectif global pour la Commune de Poli est de se doter d'un outil de planification et d'identification des actions concrètes qui viseront à inverser la tendance de la dégradation des terres, à de meilleurs investissements sur l'espace rural, à l'amélioration des conditions de production agricole et pastorale et à la cohésion sociale dans la Commune.

De façon spécifique, il s'agit de :

- identifier et à analyser les problèmes des ressources, puis proposer les solutions à la gestion des ressources agrosylvopastorales sur le territoire communal ;
- disposer d'une cartographie projetée de ses ressources agrosylvopastorales.

Le document est structuré comme suit :

- Présentation de l'approche méthodologique ;
- Présentation des résultats obtenus ;
- Conclusion et perspectives ;
- Bibliographie ;
- Annexes.

## **II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA REALISATION DU PLAN DE ZONAGE**

La méthodologie de la réalisation du plan de zonage s'est déroulée en deux phases essentielles, il s'agit du processus qui a conduit à la réalisation de la situation de référence et celui qui a permis de réaliser les différentes projections sur le rayon communal.

### **II.1 Réalisation de la situation de référence de la Commune de Poli**

C'est un processus qui s'est réalisé en plusieurs phases depuis la préparation, passant par le diagnostic communal, les différentes séances de travail toutes les parties prenantes et les différentes restitutions et validations.

La préparation a consisté à disposer de toutes les informations nécessaires sur la Commune avant le lancement le processus de diagnostic communal avec tous les autres acteurs. A l'issue de ce diagnostic communal, les sectoriels ont été fortement impliqués. Afin de mener de façon harmonieuse les activités, des groupes thématiques ont été constitués. La constitution des groupes thématiques s'est déroulée de façon participative à Quatre groupes thématiques/sous-commissions ont été mises sur pieds, il s'agissait de:

- La sous-commission agriculture non cotonnière, présidée par le Délégué d'Arrondissement de l'Agriculture et Développement Rural de Poli ;
- La sous-commission agriculture cotonnière, présidée par le chef secteur SODECOTON de Poli et le Responsable Régional en conseil agroécologique ;
- La sous-Commission Élevage, présidée par le Délégué d'Arrondissement de l'Élevage, pêches et industries animales de Poli ;
- La sous-commission, forêt et environnement, présidée par les Délégués départementaux des Forêts et de la Faune et du MINEPDED du Faro.

Spécifiquement les activités ont été les suivantes :

- Diagnostic permis une matrice de caractérisation des RASP ;
- Diagnostic a permis d'obtenir les cartes thématiques (Agriculture cotonnière et non cotonnière, Elevage et Forêt et environnement ;
- Synthèse des cartes thématiques (carte de la situation de référence) a permis d'identifier les zones conflictogènes, à restaurer et à aménager ;
- Production d'une carte de projection (situation souhaitée) des aménagement sur le rayon communal ;
- Combinaison de carte de synthèse et carte projetée ont permis d'avoir un plan de zonage qui ressort les grandes unités d'affectation des terres mais aussi les idées de projets d'aménagement et de restauration des ressources et infrastructures agrosylvopastorales.

### **II.2 Réalisation du plan de zonage de la Commune de Poli**

Il s'est réalisé en plusieurs phases :

#### **II.2.1 Revue documentaire/collecte des données cartographiques de la Commune**

La revue documentaire est le point d'entrée du processus qui permet, à l'issue de la collecte des informations contenues sur la carte de la situation de référence de la Commune et autres documents disponibles ainsi qu'auprès des services sectoriels, de disposer des données et des informations à projeter sur le rayon communal. A cet effet une matrice de captage de toutes ces informations a été mise à disposition de l'Animateur qui à son tour fait le tour des services et des acteurs pour la collecte. A titre de rappel, les structures techniques déconcentrées (Délégués départementaux du MINEPDED, MINFOF et du MINDCAF et Délégués d'Arrondissement du MINADER, MINEPIA,

les représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) ainsi que certaines entreprises intervenant spécifiquement dans certaines localités.

### **II.2.2. Dépouillement, traitement, analyse des données**

A l'issue de la collecte d'informations se rapportant aux ressources, la matrice est convenablement remplie avec toutes les informations dans chaque thématique permettant de faire des projections à l'échelle communale. Les données contenues dans la matrice ont par la suite été traitées et analysées en vue de disposer d'une synthèse d'informations pertinentes pour leur présentation en plénière lors de l'atelier communal.

### **II.2.3. Déroulement de l'atelier de validation des projections (Carte et matrice)**

L'atelier dite a connu les phases suivantes :

- La phase de restitution en plénière des travaux effectués par chaque Sectoriel au CCC ;
- Les discussions amorcées par tous les membres du CCC sur les différentes présentations et sur le chevauchement des ressources ;
- La mise en commun des cartes projetées et finalisation de la carte projetée de la Commune.

#### **II.2.3.1. Phase de restitution par sectoriel**

Chaque sectoriel a présenté les résultats de ses travaux en plénière. Il s'agissait de présenter la carte thématique et la matrice des ressources naturelles en projection sur le rayon communal. A l'issue de ces présentations les différentes projections sont ressorties sur le fond de carte de la situation de référence. Certaines projections se sont chevauchées avec les autres ressources dans d'autres thématiques. Il s'agit par exemple des pistes et zones de pâturage qui se chevauchent avec des zones agricoles. Ces différentes présentations ont permis aux membres du CCC et toutes les parties prenantes d'amorcer les discussions pour trancher sur quelle ressource à retenir au détriment de l'autre.

#### **II.2.3.2. Discussions amorcées suite à la présentation des projections par les Sectoriels**

A l'issue de la présentation de chaque sectoriel, beaucoup de ressources se chevauchaient et il fallait trancher sur le maintien d'une ressource au détriment de l'autre. Les différents échanges et arguments avancés par les uns et les autres ont permis de juger de la pertinence de localisation d'une ressource.

#### **II.2.3.3. La mise en commun des cartes projetées de la Commune et finalisation de la carte projetée de la Commune de Poli**

Toutes les discussions amorcées ont permis de réaliser la carte projetée de la Commune de Poli suite à la superposition de toutes les autres cartes thématiques projetées. L'élaboration de cette carte a été accompagnée de quelques règles de gestion.

### III. RESULTATS DES PRODUITS ISSUS DE LA CONCERTATION

#### 3.1. Brève présentation de la situation de référence des ressources agrosylvopastorales de la Commune de Poli

La situation de référence des ressources agrosylvopastorales se présente comme suit selon les quatre thématiques d'intervention :

➤ **Agriculture cotonnière**

La principale ressource identifiée est la terre. Celle-ci se localise au niveau des plaines et des bas-fonds. Les bassins de productions où sont identifiés ces ressources sont :

- ✓ **Zone Poli** : Canton Tété, Canton Poli, canton Godé Garé, canton konglé, Canton Mango
- ✓ **Zone Pintchoumba** : Canton de Boumba, Canton Pinthoumba, Canton de Tchéboa (Zéra),
- ✓ **Zone Fignolé** : Canton de Godé-Garé, Canton de Djoumté, Canton de Tété, Canton de Voko Canton Mango Canton de Godé-Garé (**Figure 1**).

La culture du coton dans l'Arrondissement de Poli occupe une superficie de 6000m<sup>2</sup> pour un rendement de 1.2t/ha. Elle occupe un peu plus de 5000 producteurs regroupés en GP et en GIC.

Le système de culture pratiqué est encore rudimentaire. Il est constitué des bœufs de trait et de la main d'œuvre familiale. L'utilisation d'engrais chimique est la plus représentée. Néanmoins certains producteurs font appel à la fumure organique ou engrais de fond.

Malgré un encadrement assuré par la SODECOTON, ce secteur d'activité rencontre plusieurs problèmes. On peut énumérer : le paiement tardif des cotonculteurs, accès aux semences de bonnes qualités, la dégradation des terres et les conflits agropastoraux.

Pour ce faire quelques solutions ont été identifiées :

- Il faut une concertation autour de la ressource terre ;
- Réglementer le paiement du coton ;
- Faciliter l'accès aux semences de bonne qualité
- Aménager les parcelles de coton.

➤ **Agriculture non cotonnière**

Dans la thématique Agriculture non cotonnière, la terre constitue la principale ressource. Celle-ci se trouve soit au niveau des plaines exondées, des bas-fonds ou au niveau des terres agricoles de Plaines inondables.

- Les plaines exondées sont localisées dans les localités suivantes :

Canton de Pinthoumba (WindéPinthoumba, Pinthoumba centre, Woti 1.), Canton de Boumba (Boumba centre, Gandiba, Gahanba, Canton de Godé-Garé (Boulko, Fignolé, Kourtessé, Mayo Lampté, Godé centre, Taparé Canton de Tété (Tété centre, Sirdjam, Yobo, Boulé) Canton de Djoumté (waté, Tekna et wébako, Sisi) Canton de Voko (Voko centre, Bassodjé, Paté Manga, Ouro Mbaye, mayo Djarandi) Canton de Bantadjé (Bantadjé centre, Sellou, Canton de Konglé (DjalingoKonglé, Konglé centre, Sangbaro, Bouko, wakiri, MongoroDongo Canton de Mango (Boko, Nakiré, Ringo, Mango centre Canton de Mana (Mana centre, Bariki, Dougou-Dougou,

- Les bas-fonds sont localisés dans le Canton de Godé-garé (Fignolé, Penguen, Garé, Dakdongo, Canton de Bantadjé (Gompou, Bokaré), Canton de Tchamba (Bégué, Boulet), Canton de Voko (Gormaya, Lenguéré Bah Canton de Boumba (Gahanba

- Les terres agricoles de Plaines inondables se retrouvent dans le Canton de Godé-Garé (Boulko, Taparé, Mayo Lampté et le Canton de Djoumté (Paksé, Farkomo).

Le système de production est extensif, soutenu par une main d'œuvre familiale avec l'appui de l'utilisation des engrais chimiques. La fumure organique est sommairement utilisée. Ce système de production est à l'origine de la faible production. Par endroit, la production est de 40 sac/ha pour la céréale. Ceci est expliqué par des problèmes relevés lors du diagnostic. On note les conflits agropastoraux, le non-respect du calendrier cultural, les difficultés d'accès aux semences améliorées et la dégradation des terres.

Pour l'amélioration de la production, quelques solutions sont à envisager :

- Initier la concertation autour de la ressource terre ;

- Respecter le calendrier cultural ;
- Faciliter l'accès aux semences améliorées
- Aménager les parcelles de culture.

### ➤ **Elevage**

Les principales ressources de la thématique élevage sont les aires de pâturage, les pistes à bétails, et les mares. Les zones de pâturage officielles se trouvent dans les localités de Voko, Gode-Gare, Djoumté, Tété (1000ha) kongle, Bantadjé, Mana. Quant aux zones pâturages non officielles elles se localisent dans les localités de Gode Garé, Djoumté, Tété, kongle, Mango, Tchabbal Ninga, Massina, Roubésalaki, Sesséba, voko Boumi, Bégué, Taparé.

Dans l'Arrondissement de Poli, on dénombre trois Pistes à bétail de transhumance et sept pistes à bétail officielles :

#### ✚ **Pistes de transhumance :**

- 1-Piste : Mayo Faro-safai-Bocki-Mayo Lampté-Godé (Nord)-OuroMbai-Roubésalaki-Sangnaré-Pelbou-Bantadjé-Gompou (100 à 150 Km)
- 2-Piste : Arrondissement de Tchéboa (Tarba)-Gobako-waré-Sirdjam-Ngonyel-Pintchoumba-Mayo Bocki(87 Km)
- 3-Piste : Farkomo-Madring-Sirkolti-Djoumté-waté-Tété-Riga-Sirdjam-Ngonyel-Pintchoumba (652km)

#### ✚ **Pistes à bétail :**

- 1-Piste : Tété-Godé-OuroMbai (30 Km environ)
- 2-Piste : Bégué-Massina-OuroMbaï (35 Km environ)
- 3-Piste : Gormaya-Paté Manga-SellouBantadjé (50 Km)
- 4-Piste : Safai-Massina-Godé (20 Km)
- 5-Piste : TchambaMassina (15 Km)
- 6-Piste : Djalingo-safai (25 Km)
- 7-Piste : Garé-Poli-Hoy-Boumba-Pintchoumba (35 Km)

Ces différentes ressources sont soumises à des contraintes qui tendent à ralentir l'envol de ce secteur d'activité. On notera évidemment l'obstruction de ces pistes et les conflits agropastoraux. Les solutions envisagées dans ce cadre sont la concertation autour de ces ressources et la réouverture de ces pistes.

### ➤ **Forêt et environnement**

Les principales ressources sont :

- Trois zones à gestion communautaire : Doupa (14000 ha), Voko Bantadjé (75000 ha), Mana (35380 ha)
- Quatre ZIC : ZIC 13 (67140 ha) ; ZIC 16 (171900 ha) ; ZIC 18 bis (115800 ha) ; ZIC 18 (56000ha).
- Un parc national, Faro (330 000 Ha),.
- Onze Mayos qui sont localisés à Mayo Demze, Mayo Dakeze, Mayo Ceze, Mayo Tinching, Mayo Hrepari, Mayo Boyole, Mayo Soze, Mayo Soumbale, Mayo Kounze, Mayo Detaze; Mayo Donaze ;
- Un Lac qui se trouve dans la localité de Garé

La gestion de ces ressources est soumise à certaines contraintes : les feux de brousse, la coupe abusive de bois, le braconnage et les conflits. Lors du diagnostic certaines solutions ont été proposées, il faut une concertation autour de la ressource, création d'une zone de pâturage dans ces localités, sensibiliser la population sur les méfaits de feux de brousses.

L'ensemble de ces ressources synthétisées par thématiques sont représentées dans la figure 1 ci-dessous.

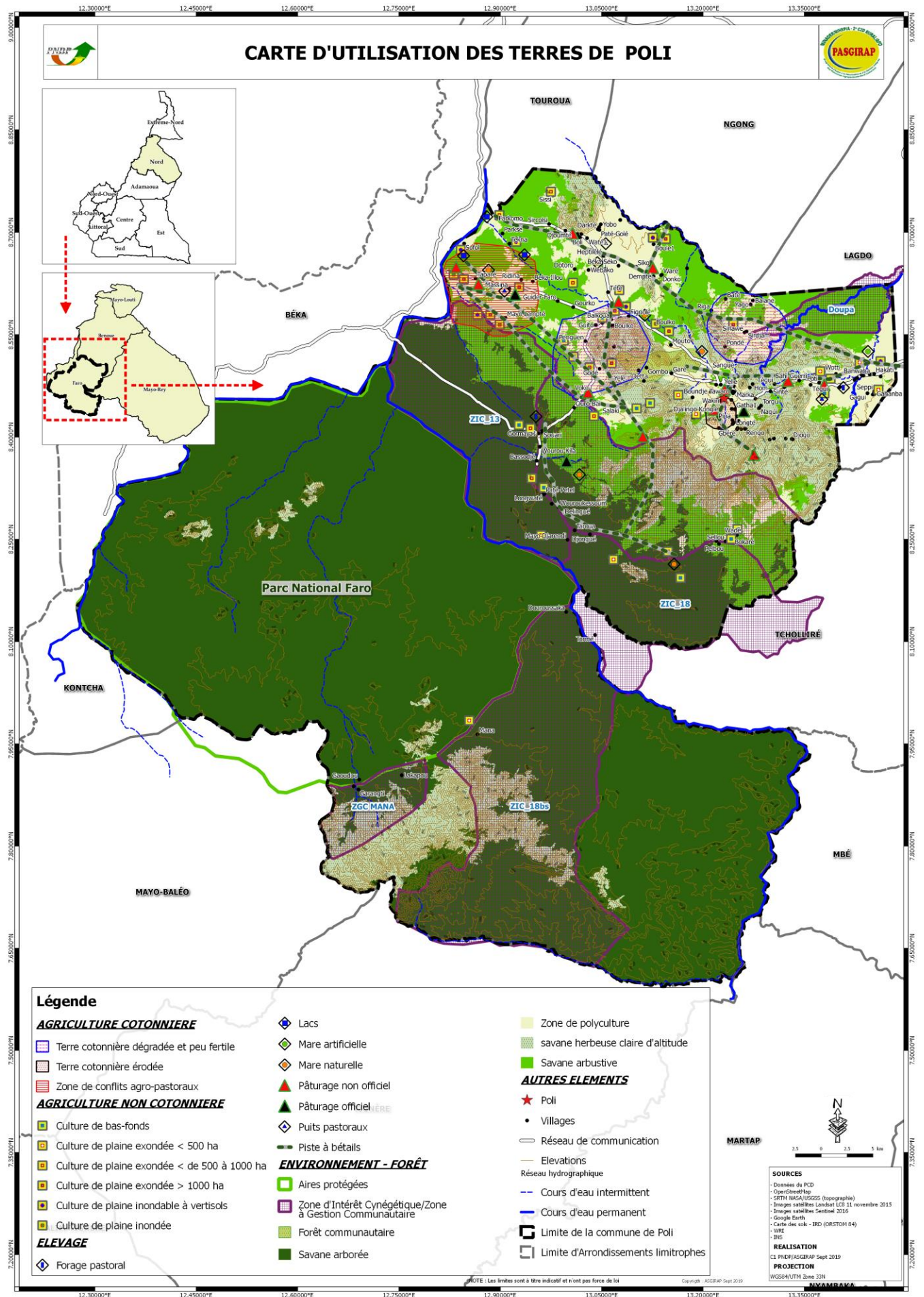


Figure 1 : Carte d'utilisation terres de la Commune de Poli

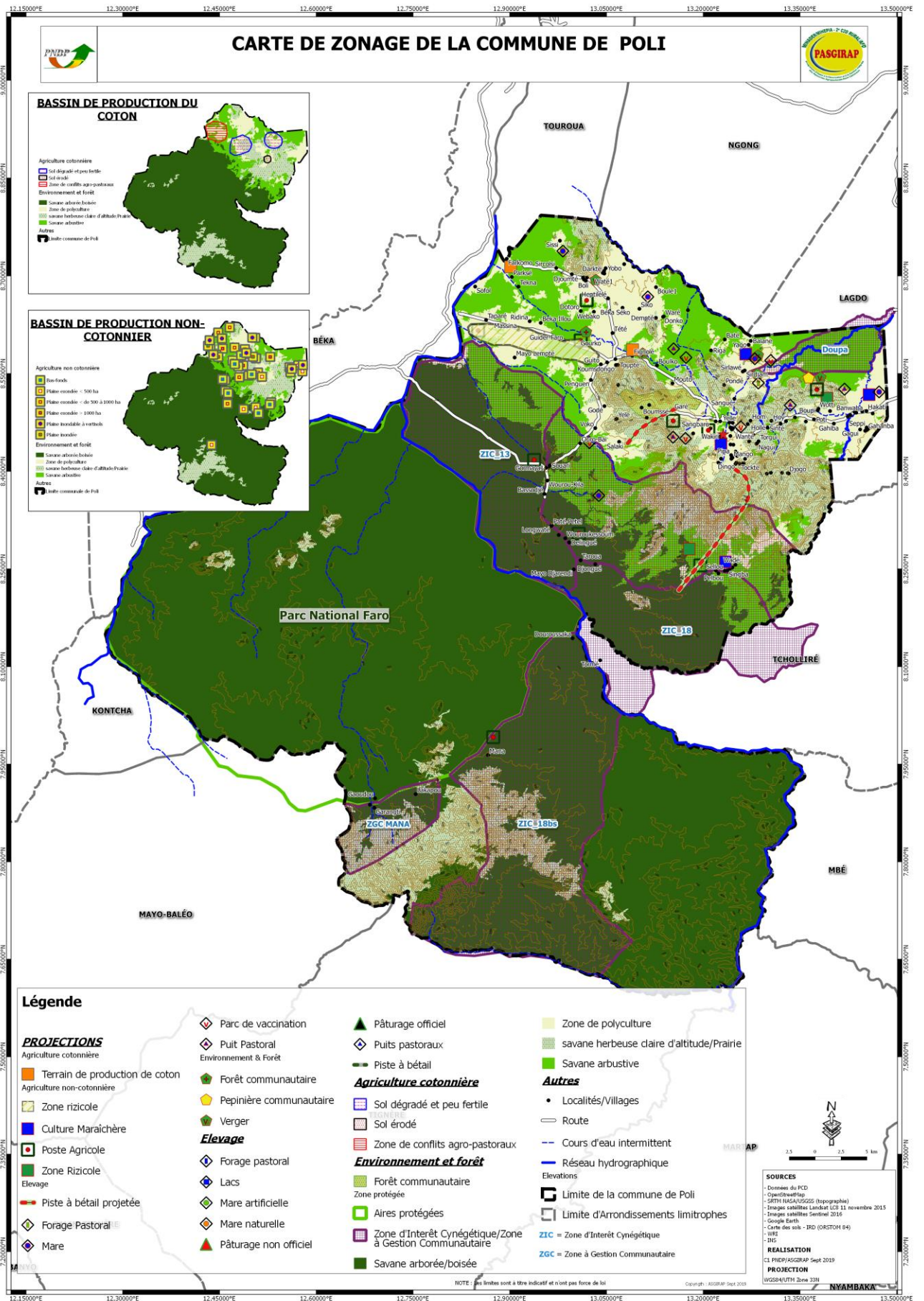
### 3.2. RESULTATS DE LA REALISATION DU PLAN DE ZONAGE DE LA COMMUNE

#### 3.2.1. Résultats des travaux sur le zonage communal

Tableau 1 : Matrice du plan de zonage de la Commune

Unité de paysage, Ressources	Thématique	Situation actuelle	Problème	Résolutions/principes adoptés	Projection
Bassin de Production en zone cotonnière	<b>AGRICULTURE</b>	Zone de bassin de production de coton	Dégradation des terres, faible aménagement des parcelles, érosions hydriques...	Adopter la production de la fumure organique de façon systématique par les producteurs, ainsi que les aménagements des parcelles et la culture exclusive du coton dans des bassins bien identifiés	Bassins de production de coton dans les localités de Farkomo et Fignolé
Bassin de Production en zone non cotonnière		Existence d'un grand bassin rizicole non aménagé	Faible aménagement des bassins rizicoles	Les producteurs doivent s'organiser afin de viabiliser le secteur qui est porteur	Aménagement d'un grand bassin rizicole qui couvre les villages Massina, Guider Faro, Mayo Lempté, Gourko et Fignolé
		Existence des zones de production rizicole	Non aménagement des zones de production rizicole		Aménagement de deux zones de production rizicole dans les villages Bantadjé centre et Wotti 2
		Existence des zones des cultures maraîchères dans certains villages de la Commune	Faible aménagement des zones de culture maraîchère	Identifier les spéculations porteuses afin de mettre un accent particulier pour leur production afin de booster l'économie locale	Aménagement de 04 zones de culture maraîchère dans les localités de Yago, Wanté, Windé Pintchoumba, Waré et Bokaré
Infrastructures d'encadrement des producteurs		Existence des villages ayant un très grand nombre de producteurs non encadrés et non suivis	Faible encadrement et suivi de certains producteurs	Il faut que le sectoriel local du MINADER initie la démarche afin d'assurer un encadrement efficient dans les villages dont le besoin est réel	Construction de 05 postes agricoles dans l'ensemble de la Commune de Poli (Gormaya 1, Wotti 2, Taparé et Datta 1).
Zones de parcours, d'abreuvement du bétail et du suivi sanitaire des animaux	<b>ELEVAGE</b>	Piste à bétail	Obstruction des pistes à bétails	Tous ceux qui mènent des activités agricoles dans ces différentes pistes devraient les libérer au détriment des activités pastorales exclusives	Aménagement de deux pistes à bétail, celle allant de Dingo à Bantadjé Centre et celle allant de Salaki à Garé
		Existence des zones de pâturage sans parc de vaccination	Difficultés liées au suivi sanitaire du bétail	Il faut que le sectoriel local du MINEPIA engage des démarches pour la construction des parcs d'intervention zoo-sanitaires et que tous les éleveurs doivent faire vacciner leur bétail	Construction de 06 parcs d'intervention zoo-sanitaires du bétail dans les localités de Sirdjam, Konglé, Boulko, Waté, Ouro Bai et Sirkoltchi (Djoumté).

Unité de paysage, Ressources	Thématique	Situation actuelle	Problème	Résolutions/principes adoptés	Projection
		Existence des zones de pâturage sans point d'eau	Difficultés à abreuver le bétail dans les aires de pâturage	Amener le CVC du village concerné à mobiliser leur contrepartie et à la sécuriser dans le compte du CVC	Réalisation de Forage solaire au niveau de Sirdjam
			Insuffisance des mares d'abreuvement du bétail et mares existances non aménagées	Amener les CVC des villages qui sollicitent ces réalisations à mobiliser des contreparties pour des éventuelles interventions	Aménagement de 05 mares d'abreuvement dans les localités de Bassodjé, Windé Pintchoumba, Sirdjam, Siko et Sissi.
			Inexistence de puits pastoraux dans certaines localités	Les CVC doivent saisir la Commune afin de réaliser ces ouvrages de façon conjointe	Réalisation de 04 puits pastoraux dans 04 localités de la Commune : Boulko, Wotti (Pintchoumba), Hoy et Konglé.
Zone de savane	FORÊT - ENVIRONNEMENT	Existence des potentiels forestiers dans la Commune	Dégradation du potentiel forestier existant	Les populations du village doivent mettre sur pied des chartes de gestion dans lesquelles les populations devraient s'engager pour le respect de la mise de la forêt communautaire	Réalisation d'une forêt communautaire dans la Commune au niveau de Tété Centre
		Besoin en plantation d'arbres dans des zones forestières dégradées	Inexistence de pépinières communautaires	Il faut former des pépiniéristes dans les villages concernés	Aménagement de deux pépinières communautaires au niveau de Wotti (Pintchoumba) et Tété centre
Ressources forestières	FORÊT - ENVIRONNEMENT	Existence des zones pour la réalisation des vergers dans l'ensemble de la Commune	Non aménagement des vergers dans la Commune	Mettre à la disposition des nécessiteux des plants	Aménagement de 04 vergers dans quatre localités de la Commune : Waté, Fignolé 2, Wotti (Pintchoumba) et Sirdjam.
		Existence des mayos aux berges dégradées traversant la ville de Poli	Dégradation des berges des cours d'eau qui traversent la ville de Poli	Sensibiliser les populations des la ville de Poli afin de ne pas réaliser des activités agricoles tout au long des mayos qui traversent la ville	Stabilisation des berges des cours d'eau qui traversent par la plantation des arbres et des graminées (vetivers).



**Figure 2 : Carte projetée de la Commune de Poli**

### **III.2.2 Les spécificités (Les projets prioritaires )**

A l'issue de ces différentes projections et arbitrages, les projets prioritaires en matière de gestion des ressources naturelles de la Commune de Poli se présentent comme suit par ordre de priorité :

1. La réalisation d'un forage pastoral au niveau du village Sirdjam ;
2. L'aménagement de deux pistes à bétail, celle allant de Dingo à Bantadjé Centre et celle allant de Salaki à Garé ;
3. L'aménagement d'un grand bassin rizicole qui couvre les villages Massina, Guider Faro, Mayo Lempté, Gourko et Fignolé ;
4. L'aménagement de 04 zones de culture maraîchère dans les localités de Yago, Wanté, Windé Pintchoumba, Waré et Bokaré ;
5. L'aménagement de 05 mares d'abreuvement dans les localités de Bassodjé, Windé Pintchoumba, Sirdjam, Siko et Sissi ;
6. La réalisation de 04 puits pastoraux dans 04 localités de la Commune : Boulko, Wotti (Pintchoumba), Hoy et Konglé ;
7. La stabilisation des berges des cours d'eau qui traversent par la plantation des arbres et des graminées (vetivers);
8. L'aménagement de deux pépinières communautaires au niveau de Wotti (Pintchoumba) et Tété centre;

### **IV. CONCLUSIONS**

Au terme de nos travaux relatifs à la concertation communale autour des ressources agrosylvopastorales de la commune de Poli qui a permis d'élaborer un plan de zonage de la Commune, il est important de rappeler que la méthodologie a consisté en une séance de travail avec les sectoriels et d'autres acteurs au déroulement de l'atelier de mise en commun de tous les produits proprement dit. Les sectoriels et tous les membre du CCC sont très bien impliqués dans le processus et constituent les principaux acteurs. Les principales ressources identifiées faisant l'objet de zonage sont les terres agricoles, les zones pâturages, les pistes à bétail et les infrastructures d'élevage.

Le présent plan de zoange de la Commune de Poli constitue un outil de planification spatiale de la Commune et devrait être respecté par tous.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Carte d'utilisation des terres de la Commune de Poli ;
- Convention tripartite PNDP-Commune-PASGIRAP ;
- DAADER, 2017. Rapport Annuel d'Activités 21p ;
- PASGIRAP, 2017. Guide méthodologique d'appui aux instances de concertation.48p ;
- Mode opératoire du fonctionnement des instances de concertation ;
- PNDP, 2017, Plan Communal de Développement de la Commune de Poli, 355p ;
- Rapport final de l'étude de faisabilité du PASGIRAP.

## **ANNEXES**



CONVENTION PNDP/ PASGIRAP  
« Appuis aux instances de concertations spatiales »

Supervision Régionale de la Composante 1-PASGIRAP/PNDP pour le Nord

**PROCES VERBAL DE VALIDATION DEPARTEMENTALE DES PRODUITS DEFINITIFS  
ISSUS DES CONCERTATIONS COMMUNALES ET VILLAGEOISES ET DE TOUS LES  
PRODUITS DE LA SECURISATION DES ESPACES AGROSILVOPASTORAUX DE LA  
COMMUNE DE POLI**

L'an deux mil dix-neuf et le **vingt-huit du mois d'Août**, s'est tenu dans la Salle des actes de la Commune de Poli, sous la présidence de Monsieur le Préfet du Département du Faro, l'atelier départemental de validation des produits définitifs issus de la concertation communale (plan de zonage) et villageoises (Cartes et chartes des ressources à sécuriser), de la Commune de Poli.

Etaient présents, outre le Président de séance, les personnes dont les noms figurent sur la fiche de présence jointe en annexe au présent procès-verbal de validation.

A l'issue des présentations des produits issus des plans de zonage et de tous les produits de la sécurisation des espaces agrosilvopastoraux, de la Commune de Poli, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

**Première résolution** : Le plan de zonage communal issu du diagnostic participatif au niveau communal de Poli est amendé et validé. Il représente un outil de planification et de gestion des terres et par conséquent il doit être utilisé par les intervenants dans les différents villages et par tous les autres partenaires de la Commune.


**Deuxième résolution** : Tous les produits de la sécurisation (Chartes de gestion des ressources et cartes des ressources à sécuriser) de la Commune de Poli sont amendés et validés. Ces outils permettront une exploitation harmonieuse et efficiente des ressources agrosilvopastorales au niveau des villages.

**Troisième résolution** : Le respect des règles de gestion fera l'objet d'un suivi permanent par les sectoriels locaux, les membres des Comités Villageois de Concertation (CVC) et du Comité Communal de Concertation (CCC) de la Commune de Poli.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Poli, le 28 Août 2019

Le Rapporteur

  
Mervaire Gaspard  
SR Nord 9  
PNDP

  
Le Préfet  
**P. LE PREFET**  
**LE 1<sup>er</sup> ADJOINT PREFECTORAL**  
  
Dewa Oumarou  
Administrateur Civil

Les examinateurs :

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS (Téléphone, E-mail)	SIGNATURE
1.	BÉWA OUMARA	Préfecture Poli	A1 Prefet	696488189	
2.	ALI DAN LADI	Préfecture Poli	A2 Prefet	694 67 85 56	
3.	DISSON Clément	sous-Préfecture	A1/Préfet Pol	697 26 18 27	
4.	Quarnaelo Mubacadin	PNBP	CRM-	695498991	
5.	Sr. Sadaou YAONBA	Commune	MAIRE	696677920	
6.	YAYA NOUNOU	PASGIRAP	RPE	690069712	
7.	Bouloumsaka Ali	Colompound	Colompound	699357068	
8.	LAWA PAULIN	ciat spéciale	Caie spéciale FIZO-Poli	690663337	
9.	ROUBA ABDOU	conseiller publique	Ar conseiller fonctives	699468908	
10.	NGUEKONO F. ETIARLES	DDAVER	Secrétaire	656500986	
11.	BOUKAR	MINDCA F	CD AEF	697419810	
12.	TAOUWE GOUYON Luc	Prison P. Poli	Responsable adj	695322853	
13.	TEIZEM Benoît	SDBBCTON	RAE	689556474	
14.	DJIMBAISSCH Daniel	MINEDETI	DD	69647405	
15.	Dr Koussa Babangona	DDEPIA/ FARO	DD	699792648	
16.	ABOUBAKAR	Préfecture	SP	695433165	
17.	HAMMOU ALIUM.	DDSEP. FARO	REP des agriculteurs	696191724	
18.	LEKAMA Nadine	ACPTR/PNDP	PNDP	693389575	
19.	FOPA TCHOFFO Hilaire	CD AEF/REP	CD AEF	696559825	
20.	Bouba Mame	SDEC NGONG	Rsp	693762070	
21.	ATHABOU SEMI	Préfecture Poli	C. S.DL	699133445	
22.	NYAPE LBASOUSA	Commune CCD/poli	CCD/poli	697759062	
23.	Saindou Pafing	Commune de Poli/AC	AC/PNDP	6993997264	
24.	ALI ZABIR	CPASGIRAP/ PNDP-Nord	stagiaire	697532650	
25.	ABILDAISSCH	SR Nord	SR Nord	696511486	